un journal politique. Par hasard, dans le train, j'ai rencontré Me Valensi, que je connaissais depuis six mois, et qui m'invita aimablement à une petite fête qu'il allait organiser. Je vis, en effet, un Marocain, plus ou moins authentique, qui me fut présenté comme étant un caïd.

» Le lendemain, en lisant les journaux, je fus stupéfait de lire que Me Valensi m'avait fait passer pour se secrétaire de M. Emile Combes, envoyé officiel du ministère des finances. J'envoyai un démenti immédiatement, et à la suite de cet incident, je rompis toute relation avec Me Valensi ».

Les « Ligueurs » se demandent comment il se fait alors qu'on les ait intéressés à la politique de M. Combes, et ils commencent à croire qu'ils ont fait un mauvais rêve dont le « Petit Père » n'est pas du tout responsable !

L'Académie Héraldique du Nord de la France

Le Croissant Rouge c'était beau. Le Mérite Civil c'était bien. Mais l'Académie Héraldique, numismatique et archéologique du Nord de la France c'est mieux !

Valensi et consorts avaient imaginé pour les bourses modestes qui ne pouvaient se payer des « crachats » et des « grands croix » de fonder une Académie savante où moyennant une petite rétribution on eut pu être admis.

On pouvait même porter un petit morceau du ruban jaune-orange et violet qui ornait le parchemin scellé distribué aux « Académiciens ».

Un cachet ébloussant ornait le diplôme.

Un graveur lillois, M. B..., avait été chargé de graver ce sceau et en échange avait été nommé académicien et fournisseur général de l'Ordre.

On lui offrit même, moyennant cent francs, une plaque d'académicien. Sur un habit noir cela fait bien. Et puis, dans le commerce, c'est toujours avantageux.

Mais M. B... préféra toucher que payer. On lui devait vingt-cinq francs pour le sceau. C'était un prix d'ami. Il eut toutes les peines du monde de se faire payer. Ce fut M. Dutruelle qui régla.

La dette des photographies

M. Dutruelle, un de nos concitoyens, ne joua dans cette aventure de Valensi et Cie qu'un rôle modeste. Il eut cependant l'avantage de figurer sur la photographie que, le jour du banquet du Croissant-Rouge, Son Excellence Valensi, le caïd Saïd Garder, leurs deux maîtresses, — je veux dire compagnes, — M. Collet et M. Evrard firent faire chez M. André, photographe, rue de Béthune, à Lille.

Le cortège était arrivé en carrosse. C'était impressionnant. Les burnous et les gandourahs des princes du désert flottaient somptueusement. Les habits chamarrés de M. Evrard et de M. Dutruelle faisaient sensation. M. Collet avait l'air sérieux et modeste qu'on convient à un banquier dans le secret des grands du gouvernement.

Les princesses faisaient tapage par leurs toilettes et leurs airs de Cour. On fit faire six douzaines de photographies. « Particulièrement soignées ! » recommanda-t-on. La « madame » de Valensi, la toute gracieuse « baronne », posa même devant l'objectif dans un demi-pas suggestif d'Almée...

Le directeur photographe André, prudemment, envoya à Paris les photos contre remboursement.

Elles revinrent ! Valensi ne voulait pas payer. M. Evrard fit la sourde oreille. M. Collet ne donna pas signe de vie !

Le photographe écrivit chez Valensi. Ce fut Mme Valensi qui répondit, et vertement, qu'elle ne paierait pas des photographies où figurait la maîtresse de son mari.

En désespoir de cause, le photographe Fécida de poursuivre MM. Valensi, Evrard et Collet en remboursement des trois cents francs qui lui étaient dûs !

Et c'est là la plus dernière charge qui accable la ci-devant Excellence marocaine !

Le bruit court que dans le Nord, à Lille même, les façons adroites de ramasser des fonds destinés à des œuvres humanitaires de la bande Valensi et consorts ne se bornerait pas à ce qui vient d'être exposé.

Mais ce sera la nouvelle de demain !

ALEX WILL.

A PARIS

L'épouse de Valensi

Paris, 18 avril. — Une enquête ouverte sur la famille de Valensi a établi que Guillaume Valensi a deux frères à Paris, l'un docteur médecin, l'autre attaché au cabinet du ministre du travail.

Pour ses deux frères, Guillaume est un être faible, maladif, qui se laisse dominer par le premier venu. A la suite de diverses excentricités, il fut soumis à un examen mental et les spécialistes se prononcèrent pour un traitement sérieux.

Guillaume Valensi est marié et père d'un bébé ; sa femme est la fille de l'amiral russe Lockinski, qui fut assassiné par son équipage mutiné, lors des troubles de Cronstadt. Depuis deux ans, elle est séparée de son mari et vit très retirée à Valmondois.

Elle aussi déclare que son mari est un malade, un déséquilibré.

Le Nicham-Iftikhar

Au mois d'août 1909, M. Coutant recevait de la résidence général de Tunis, six diplômes d'officier du Nicham-Iftikhar, dont deux portaient les noms de fils de députés ; ils étaient accompagnés d'une lettre en réponse à une recommandation qu'aurait adressée au résident général M. Coutant lui-même. Très étonné de recevoir ces diplômes pour lesquels il n'avait donné aucune recommandation, M. Coutant les renvoya à Tunis en demandant de plus amples renseignements. De Tunis on lui communiqua deux lettres écrites à la machine à écrire et signées de son nom, dans lesquelles il demandait la croix d'officier du Nicham-Iftikhar pour les six personnes dont les diplômes lui étaient parvenus.

M. Coutant répondit qu'on s'était abusivement servi de son nom. Le ministère des affaires étrangères fut saisi, et M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, fut chargé d'une enquête.

Ces lettres avaient été écrites par M. Guerder, secrétaire de M. Coutant, qui était en relations avec M. Valensi. C'est M. Guerder qui remplissait le rôle de caïd dans la réception qui eut lieu à Lille.

Le « Caïd-Saïd-Guerder »

M. Guerder a reconnu qu'il avait écrit les lettres signées du nom de M. Coutant. Les deux fils de députés étaient des amis de Valensi ; quant aux autres bénéficiaires des décorations, ils ont déclaré à M. Berthelot que n'est par amitié qu'ils comptaient obtenir les croix.

M. Guerder a ajouté :

Il y a six mois que j'ai cessé de fréquenter Valensi. Celui-ci a-t-il subi l'influence de Clémenti, qui vivait des 200 francs par mois qu'il s'était attribués comme président de la Ligue humanitaire nationale ? A-t-il été acculé à des besoins d'argent par les exigences de son amie ? Je l'ignore. Je ne sais rien non plus des conditions dans lesquelles Valensi a cherché à escroquer un commerçant du faubourg Montmartre.

Quant à MM. Evrard et Collet, nos compagnons du fameux voyage à Lille, on m'a dit que le premier était consul de Serbie dans cette dernière ville. Je crois que M. Collet avait été secrétaire non de M. Combes, ancien président du conseil, mais de M. Edgar Combes, lorsque celui-ci était secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

De son côté, M. Collet déclare que, se rendant à Lille pour recueillir des souscriptions destinées à fonder un journal politique, il rencontra dans le train M. Valensi, qui l'invita à la fête qu'il allait organiser.

LE PRESIDENT FALLIERES

en Tunisie

L'ARRIVEE A BIZERTE

Bizerte, 18 avril. — Le président de la République est arrivé ce matin, à six heures, à Bizerte.

A sept heures, les opérations de mouillage sont terminées : la « Patrie », la « Liberté », l'« Ernest-Renan », la « Justice », la « Démocratie », le « Suffren » et le « Henri-IV » en station à Bizerte, forment, avec les vaisseaux étrangers, une grandiose avenue que ferme au nord la « Vérité ».

Le président de la République est en excellente santé.

LE BEY A BORD DE LA « VERITE »

Bizerte, 18 avril. — Le bey de Tunis est parti à 4 h. 50 du matin de Tunis par train spécial, pour aller à Bizerte au devant du président de la République.

Le bey et le résident prennent place sur une chaloupe qui les conduit à bord du remorqueur « Cyclone », lequel les amène à bord de la « Vérité » où ils saluent le chef de l'Etat.

LA REVUE NAVALE

Bizerte, 18 avril. — Un peu avant huit heures, les amiraux étrangers vont à bord de la « Vérité », où flotte maintenant le pavillon peylical à côté du pavillon présidentiel. Ils présentent leurs hommages au président de la République.

Un quart d'heure après le président prend place sur le contre-torpilleur « Pique », la suite embarque sur les contre-torpilleurs « Hallebarde » et « Carabine » et la revue commence.

La revue terminée, M. Fallières remonte sur la « Vérité » pour en repartir quelques instants après, rendre aux commandants étrangers la visite qu'il en a reçue.

A dix heures, il débarque devant le contrôle civil, où il a été construit à cet effet un élégant appontement décoré aux couleurs françaises et tunisiennes.

Bizerte, 18 avril. — Aussitôt débarqué, M. Fallières a adressé des télégrammes au roi d'Angleterre, au roi d'Italie et au roi d'Espagne pour les remercier de la nouvelle preuve de sympathie qu'ils venaient de donner au gouvernement de la République française.

LE BANQUET

Il est 10 heures lorsque M. Fallières débarque du contre-torpilleur. Il adresse quelques paroles aimables aux personnalités présentes.

C'est à 10 heures et demie que le cortège présidentiel arrive au seuil du hangar des douanes, complètement transformé, où doit être servi le banquet.

Au banquet, plusieurs discours ont été prononcés.

M. Fallières a prononcé un toast unanimement acclamé.

Sept canotiers noyés

Pau, 18 avril. — Un groupe de jeunes gens faisait du canotage sur le lac, à la Bastide-Villefranche (Basses-Pyrénées), lorsque l'embarcation chavira.

Trois jeunes filles, trois jeunes garçons et un enfant de quatre ans ont été noyés.

Un gamin de dix-sept ans poignarde son père

Paris, 18 avril. — Fainéant et vicieux, Louis Porta, âgé de 17 ans, faisait le désespoir de ses parents, braves ouvriers, domiciliés 70, rue de la Goutte-d'Or, à Aubervilliers.

Le garnement qui se fréquentait que les apaches de la localité, ne devait pas tarder à imiter leur funeste exemple en commettant le plus horrible des forfaits.

Après une journée passée à vagabonder avec ses compagnons habituels, Louis Porta rentra chez lui hier soir, vers huit heures. Indigné, son père le sermonça vertement et lui reprocha en termes véhéments sa paresse et son inconduite.

Ces justes observations déchaînèrent la colère du garnement qui, sortant de sa poche un couteau à cran d'arrêt, bondit sur son père et, sous les yeux de sa mère terrifiée, lui planta son arme entre les deux épaules.

Le malheureux tomba comme une masse sur le plancher. Des voisins accoururent et, tandis que les uns s'empressaient auprès du blessé, les autres s'emparaient du parricide et le remettaient entre les mains des agents, qui eurent toutes les peines du monde à empêcher la foule de lyncher le misérable.

M. Porta a été transporté à l'hôpital Saint-Louis. Son état est des plus graves, sinon désespéré. On craint, en effet, que l'infortuné n'ait le poumon perforé.

DANS LA REGION

A Méricourt-Corons

AUTOUR d'un Enterrement civil

L'EMPRISE CLERICALE AU PAYS NOIR. — COMME AU MOYEN-AGE, LA « TERRE CHRETIENNE » EST REFUSEE AUX HERETIQUES.

On s'est souvent étonné de voir figurer parmi les revendications des mineurs lors des conflits qui les mettaient aux prises avec le patronat ; la liberté de conscience.

Il peut sembler étrange en effet qu'en France, plus de cent ans après la Révolution, il faille encore se battre pour conquérir la liberté de la pensée, et pourtant cette forme d'oppression pèse encore lourdement sur les travailleurs.

On connaît les tentatives répétées de la main-mise cléricale sur les ouvriers embrigadés dans les diverses Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier. Récemment encore on signalait l'emprise catholique sur les organisations syndicales. Peut-être cependant la domination de l'Eglise ne se fait sentir d'une façon plus complète que dans le bassin houiller du Pas-de-Calais où la plupart des compagnies ont pour principal auxiliaire le curé, le curé fonctionnaire, dont l'ingérence se manifeste partout avec l'autorité que lui donne la faveur dont il joint auprès du patron.

Nous avons déjà donné un exemple de cette ingérence cléricale en montrant ce qui se passe aux mines de Lens où s'édifie actuellement une organisation qui réservera des surprises si l'on n'y prend garde.

Mais cette compagnie pourrait passer pour libérale à côté de sa voisine, l'illustre compagnie de Courrières.

HORS L'EGLISE, POINT DE... TRAVAIL

On sait depuis longtemps comment cette compagnie entend la liberté de conscience : on n'y embauche les galibots que sur présentation d'un billet attestant qu'ils ont fait leur première communion ; et nous connaissons des libres-penseurs qui ont dû faire avaler le pain à cacheter obligatoire à leurs enfants, parce qu'avant tout il faut vivre, et qu'on ne se nourrit pas de principes : « primum vivere, deinde philosophare »... Dans les corons, il n'y a pas de maison pour ceux dont le prêtre n'a point béni l'union : le mariage civil ne compte pas aux yeux des très pieux barons de Courrières.

Mais il y a mieux. Nous voici revenus au temps où il n'y avait pas en terre chrétienne de sépulture pour les réprouvés, et où les corps des parpaillots n'entraient pas dans les cimetières et devaient être ignominieusement jetés à la voirie. L'histoire que voici montre dans toute sa splendeur la mentalité moyen-âgeuse de nos seigneurs du XXe siècle à qui la Nation semble avoir donné, avec les richesses de son sous-sol, le droit de haute et basse justice à la surface.

A Méricourt-Corons, au pied de la fosse maudite, s'étend le champ où reposent les centaines de mineurs que le Dieu de M. Lavaurs brova dans le terrible cataclysme que dans sa toute puissante bonté il déchaîna le 10 mars 1906.

Ce cimetière est la propriété de la compagnie de Courrières : il est couvert de ses morts et des bénédictions du Très Haut : cela suffit pour que l'entrée en soit interdite à ceux qui avant de retourner à la Terre n'ont point pris le chemin de l'Eglise.

LE CURE-INGENIEUR

La semaine dernière, un mineur des corons de Méricourt avait la douleur de perdre son enfant. Libre-penseur convaincu, il résolut de se passer des services de l'Homme noir et il décida de faire à son fils de funérailles civiles. Ce fut dans la cité une véritable révolution. De mémoire d'homme on ne se souvenait d'avoir connu quelqu'un d'assez osé pour se soustraire à la domination du curé de la compagnie.

Celui-ci, en apprenant la nouvelle se rendit tout droit chez le père de l'enfant décédé — ces gens là ont tous les culots — et devant le cercueil manifesta son étonnement de voir que le mineur avait décidé de faire des obsèques civiles.

— « C'est votre droit, conclut le « bienheureux », mais je dois vous faire remarquer que, curé de la compagnie, je suis chargé du cimetière de la compagnie. Le fossoyeur est sous mes ordres. Je suis, si vous aimez mieux, l'« ingénieur » (sic) et vous comprenez que dans ces conditions, ne ne peut pas vous permettre d'enterrer votre enfant dans ce cimetière. »

Le père aurait pu prendre le curé par un bras et le jeter dans la rue avec accompagnement de coups de pieds au bas de ses reins sacrés. Il se contenta de répondre que sa tentative de chantage le touchait d'autant moins que, domicilié sur Sallaumines, son enfant serait enterré — civilement — dans le cimetière de cette commune. Et l'incident n'eut pas d'autre suite.

Mais cette intervention du curé n'en dit-elle pas long sur l'état d'esprit de ces gens qui parlent au nom d'un Dieu de miséricorde et de bonté et qui, forts de l'appui que leur prête le patron dont ils sont les représentants, n'hésitent pas à employer les pires moyens pour que tous s'agenouillent devant leurs autels.

Si le bras séculier manque aujourd'hui à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, l'esprit de l'Inquisition l'anime toujours. Quand la puissance capitaliste lui donne quelque force elle ne se prive pas d'en user — et d'en abuser.

E. V.

A LILLE

Un prince russe à l'ombre

On est enfin à peu près fixé sur l'identité de l'escroc qui se donnant comme un prince russe, momentanément dépossédé de ses biens, réussit à extorquer plusieurs sommes d'argent, à des personnes naïves, et notamment à un de nos concitoyens.

Ce ne serait pas, comme on le crut d'abord, un certain Leib, né à Amsterdam, mais bien un sieur Vanden Eynden Gérard, né à Anvers, le 28 février 1873.

Des papiers portant ces mentions d'état-civil, furent trouvés sur le prince russe qui, interrogé à ce sujet, déclara avoir trouvé les dits papiers sur la voie publique.

Cependant, M. Houeix, juge d'instruction, est persuadé qu'il s'agit bien cette fois du véritable état-civil de l'inculpé. D'Anvers où il avait fait demander des renseignements sur Vanden Eynden, on a répondu au magistrat que l'individu portant ce nom avait été condamné en Belgique une quarantaine de fois. La dernière condamnation qu'il purgea dans ce pays, s'élevait à un an de prison.

M. Houeix a fait envoyer dans sa ville natale, la photographie du faux prince russe, afin d'être définitivement fixé sur son identité.

A Frelinghien

Un homme sous un rouleau

Lundi matin, Emile Gilles, 50 ans, domestique chez M. Paul Delannoy, cultivateur, était allé rouler du blé dans un champ situé entre la ferme et la Chapelette. M. Paul Delannoy fut tout étonné de voir les deux chevaux, dont les traits étaient brisés, rentrer seuls à la ferme vers onze heures et demie. Il sortit aussitôt et trouva le rouleau dans une fosse à pulpe. Continuant ses recherches, il se rendit au champ que devait rouler Gilles et trouva le malheureux mort, le crâne broyé.

On suppose qu'étant assis sur le siège, il aura été jeté par une secousse sous le rouleau. La mort dut être foudroyante.

A DENAIN

Discussion sanglante dans un estaminet

Pour défendre son père, un jeune homme tire un coup de revolver sur un garçon-brasseur

Hier soir, vers sept heures et demie, rue Charles-Fourier, une discussion éclata entre deux consommateurs de l'estaminet Lennes. Comme ces derniers : les sieurs Mouttey et Clotaire Bourlet, garçon-brasseur chez M. Poulain, brasseur à la « Belle-Vue », semblaient vouloir en venir aux mains, le fils de Mouttey sortit en courant du débit où il se trouvait également et se rendit à son domicile.

Il en revint porteur d'un revolver. Comme son père était toujours en discussion avec Boulet, le fils Mouttey braqua son arme sur le garçon-brasseur et pressa sur la détente.

Touché à la tête par un projectile, Bourlet tomba sur le sol, perdant du sang en abondance.

Mandé en toute hâte M. le docteur Bertrand vint donner ses soins au malheureux dont la blessure serait grave.

Le fils Mouttey a été mis en état d'arrestation.

A LOOS

UN DRAME à l'Abbaye de Loos

Deux détenus se prennent de querelle. — Un coup de tranchet règle le différend. — Etat grave de la victime

Une scène sanglante vient de se dérouler à la maison centrale de Loos, dans l'atelier de cordonnerie.

Deux détenus, Lefebvre Emile, 43 ans, domestique, et Schmidt Robert, 17 ans, originaires tous deux de Paris, travaillaient ensemble quand soudain une discussion s'éleva entre eux. Le ton monta rapidement, les deux hommes en vinrent aux injures, puis aux coups, et avant qu'un gardient ait eu le temps d'intervenir Schmidt s'affaissait, sanglant, la figure ouverte par un terrible coup de tranchet que lui avait porté son adversaire.

Tandis qu'on emmenait Lefebvre qui opposait aux gardiens accourus une vive résistance, la victime était transportée à l'infirmerie où on lui prodiguait des soins.

L'état du jeune Schmidt est des plus graves ; il purgeait à l'abbaye de Loos une condamnation à 18 mois de prison et 2 ans d'interdiction de séjour prononcée le 23 décembre 1909 pour coups et blessures volontaires. Quant à son adversaire, il a déjà subi 16 condamnations dont le total atteint 21 ans et 3 mois de prison.

M. Dutilleul, médecin-légiste, a été désigné pour examiner le blessé et M. Delalé, juge d'instruction, a été chargé de cette affaire.

A LIEVIN

Arrestation d'un satyre

UN BOUCHER EST CONDUIT A LA PRISON DE BETHUNE SOUS L'INCULPATION D'AVOIR ABUSÉ D'UNE FILLETTE

M. Kieffer, commissaire de police, a mis en état d'arrestation le nommé Ernest François Rapp, âgé de 43 ans, marchand-boucher, 16, rue de Béthune.

Rapp est inculpé d'outrage public à la pudeur et d'attentats aux mœurs. Il aurait abusé d'une fillette de douze ans et demi, Angèle B..., dont les parents demeurent au numéro 4 de Lievin, et qu'il avait entraînée dans un chemin près du Calvaire.

Rapp prétend que c'est la fillette qui le suivait et le taquinait pour avoir une pièce de dix sous.

Il reconnaît que l'enfant s'est débattue par terre, en proie à une crise de nerfs, mais nie s'être livré à des violences et à des actes immoraux.

Angèle B..., au contraire, accuse formellement le boucher et des témoignages corroborent cette accusation.

François Rapp a été remis aux gendarmes pour être transféré à Béthune, à la disposition du Parquet.

A DORIGNIES

Les incidents de la fosse N° 4

REPRISE DU TRAVAIL

Les ouvriers mineurs du puits numéro 4 de la fosse des Mines de l'Escarpelle, qui s'étaient mis en grève pour suivre leur camarade Lacroix, ont réintégré mardi matin leur travail.

Seul Lacroix n'a pas été admis et d'après les bruits qui circulent, la Compagnie va le congédier.

A CAUDRY

L'incendie de l'usine Bombard

IL Y AURAIT 150,000 FRANCS DE PERTES

Ce n'est que hier mardi dans l'après-midi qu'ont commencé les travaux de vidange de la cave-magasin du l'usine Bombard, rue Nationale.

L'étendue du désastre est encore plus grande qu'on ne pensait. En effet, comme nous le disions dans un précédent numéro, l'immense cave-magasin contenait d'énormes quantités de marchandises consistant en matières premières et confectionnées. D'un autre côté, l'immeuble a beaucoup souffert du sinistre, jusqu'aux murs en ciment-armé qui, sous l'action de l'eau, ont cédé en divers endroits.

Nous croyons savoir que M. Bombard appelé à faire la déclaration du sinistre au greffe de la justice de paix de Clary, aurait accusé une perte s'élevant à la somme de 150.000 francs.

A INCHY-BEAUMONT

Terrible accident d'automobile

UN AUTO FAIT PANACHE. — DEUX BLESSES.

Dimanche dernier, un peu avant 7 heures du soir, deux automobiles quittaient Caudry à destination du Cateau. La première était pilotée par M. Victor Carpentier, industriel à Caudry, et dans la seconde avaient pris place M. Bracq Louis, âgé de 24 ans, représent, et M. Emile Carpentier, 23 ans, fils d'un brasseur de la place de l'Hôtel de Ville, à Caudry.

Les voitures filaient à bonne allure sur la route nationale et les villages de Beaumont et d'Inchy venaient d'être traversés sans incident, lorsque M. Bracq Louis qui conduisait la seconde voiture et qui se trouvait gêné par le nuage de poussière que dégageait la précédente, voulut passer en tête. A cet effet, il vira à gauche mais aussitôt il entrevit à travers la poussière et à peine à vingt mètres devant lui, une autre auto qui arrivait en trombe en sens inverse.

Pour éviter une terrible catastrophe et sans perdre sa présence d'esprit, M. Bracq vira brusquement à droite ; mais pour comble de malchance, il se trouva alors en présence de deux promeneurs. D'un brusque crochet et en freinant, M. Bracq réussit à les éviter mais la légère voiture par trop brusquée, fit un panache complet.

Les deux voyageurs furent projetés sur la chaussée avec une violence inouïe. M. Emile Carpentier qui s'était évanoui, ne portait, quand on le releva quelque temps après, que des éraflures à la face ; quant à M. Louis Bracq, il avait la clavicule gauche cassée. La voiture était dans un état lamentable.

M. Victor Carpentier, qui avait fait demi-tour, chargea avec l'aide des personnes accourues sur les lieux de l'accident, les blessés dans sa voiture et les ramena à leur domicile à Caudry.

Dans la voiture qui faillit entrer en collision avec celle de M. Bracq, se trouvaient M. Gustave Plez, fabricant de tulles à Caudry ; sa femme et sa belle-mère. Les deux dames ressentirent une telle frayeur de cet accident, qu'elles se trouvèrent mal.

Dernière Heure

Le Congrès de Saint-Quentin

(SUITE)

Séance de l'après-midi

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LES REGIES MUNICIPALES

Le Congrès continue la discussion des régies municipales.

COMPERE-MOREL les combat avec la fougue obligatoire d'un picard que les hasards électoraux ont fait représenter le Midi.

Les régies, dit Compère-Morel, ne sont pas le Socialisme, puisque l'Etatisme n'est pas le Socialisme. Il ne faut pas laisser s'accroître cette opinion.

Chaque fois que vous frappez l'héritage, faites-vous du Socialisme ? Non. Eh ! bien, en faisant de la régie, vous n'en faites pas davantage.

J'entends ce qu'on va nous opposer. On va nous dire ce que l'on a déjà répété à satiété, que nous sommes partisans du tout ou rien. Eh ! bien, moi je vous dis : faites de la régie directe un article obligatoire de notre programme municipal et vous verrez aux élections prochaines.

Cependant, conclut Compère-Morel, je souscris à une partie des conclusions de Milhaud, mais je demande que la régie directe soit laissée libre. L'essentiel est que personne ne soit dupe de la valeur socialiste de la régie directe et qu'on ne vienne pas dire, comme Thomas : « Enfin, nous avons une doctrine ! »

Un aussi juvénile enthousiasme sera certainement refroidi au contact des faits.

Compère-Morel, très applaudi, regagne sa place, pendant que Poisson lui succède à la tribune.

POISSON dit qu'il ne faut pas imposer un programme municipal invariable. Il faut donc, selon son expression, « une corbeille de réformes », dans laquelle les militants prendront ce qui leur convient. Il faut une déclaration qui contienne les grands points essentiels du socialisme.

1. L'autonomie communale ;

2. L'extension du domaine commercial et industriel de la commune.

Paul CONSTANS succède à Poisson. Le programme développé par Milhaud, dit-il, ne peut être qu'un catalogue dans lequel les militants peuvent choisir les articles du programme municipal.

Constans expose à grands traits l'œuvre municipale qu'il a réalisée à Montluçon : création de cuisines populaires, orphelinat municipal, etc., et il indique que toutes ces œuvres ne sont pas à proprement parler des œuvres socialistes. Ce sont, dit-il, des œuvres de philanthropie collective, comme au besoin peuvent en accomplir les municipalités radicales.

Il n'y a pas, conclut Constans, de Socialisme municipal possible, et il faut nous garder d'introduire dans notre programme l'obligation de faire des régies.

Discours de Vaillant

VAILLANT. — J'espère que personne ne pourra me classer dans une tendance. Depuis l'unité, je suis unitaire, c'est tout. (Applaudissements prolongés.)

En France, nous avons hérité de formules. Il faut les éliminer.

Voyons comment, à côté de nous, on a évité ce conflit de mots.

En Allemagne, le socialisme est constitué si bien que personne n'aurait à l'esprit de créer un socialisme spécial, particulier.

Au congrès de Paris, nous avons dit qu'il n'y avait pas de socialisme communal. Nous aurions pu aussi bien dire qu'il n'y a pas de socialisme national.

Le socialisme a une base internationale.

Nos camarades allemands ont un journal, « La Pratique communale », mais ils n'en font pas un socialisme particulier, ils n'ont pas un fétichisme des programmes.

Un programme est bon comme guide, toutefois.

Le congrès allemand de Brême a défini la question.

Par la force des choses, si on veut faire de bonne administration, on est amené à municipaliser. C'est l'évolution, c'est le progrès, puisque des municipalités bourgeoises y sont amenées.

Mais nous nous différencions quand ce sont des municipalités socialistes. Il faut donner à nos administrés non pas seulement une satisfaction morale — pour les militants — mais des satisfactions matérielles.

Les services municipaux ne peuvent donc être gérés de la même façon. Les socialistes estiment que ceux-ci doivent être gérés pour être utiles à la classe ouvrière.

Elle peut donc être un acte de conseiller socialiste ; l'expérience le prouve. Il ne peut donc y avoir de confusion.

Pour l'évolution sociale, la municipalisation a sa valeur. La concurrence faisait abaisser les prix d'abord. Le régime a changé. Les capitalistes ont compris qu'ils réduisaient leurs profits. Ils voulurent être maîtres par le trust du marché : la production est faite pour la cherté, qui ira toujours croissant.

La spéculation s'y est ajoutée.

Les capitalistes, comme disait justement Milhaud, n'ont plus intérêt au développement technique.

En face, par les services municipaux, vous dépossédez les trusts, vous accroissez les forces productives, vous favorisez le développement social : c'est un argument considérable. Les municipalités socialistes pourront être ainsi efficacement utiles à la classe ouvrière. Il y a donc un mode d'action distinct des services publics entre les mains des bourgeois.

Il faut une coordination de nos efforts, tant à la Chambre que dans la commune, pour lutter contre l'ennemi, qui est l'Etat. Nous devons de notre mieux faire action ouvrière et socialiste dans la commune.

Nous pourrions, dans ces sentiments, arriver à une motion unanime.

LAFARGUE intervient. Il déclare que pour les trusts, les socialistes américains discutent sur leur action, sur leur production.

Pour les régies, il y a des municipalités qui ne sont pas socialistes qui en font. Ce n'est pas d'aujourd'hui.

Il y a des municipalisations qui sont plutôt des étatisations : la poste par exemple a réduit le prix des timbres, ce qui n'a profité qu'aux riches.

Nous devons donc chercher d'abord les services municipaux utiles à la classe ouvrière : boucherie, boulangerie, goutte de lait. Cela n'est pas utile seulement au point de vue pécunier, mais comme moyen socialiste et révolutionnaire.

GUESDE INTERVIENT

GUESDE exprime sa joie d'avoir entendu Vaillant.

Il ne distingue pas entre la lutte municipale et les autres, comme la bataille électorale, la bataille de la grève.

Nous voulions seulement affirmer cela. Quand on enlève l'Hôtel de Ville, c'est pour s'en servir en faveur de la classe ouvrière, lui donner une arme contre l'Etat.

Nous ne voulons pas nous arrêter à la mairie, nous visons plus loin. Ce n'est qu'une position enlevée, pour créer de meilleures conditions de travail, améliorer l'existence.

Mais n'oublions pas que la vie à bon marché profitera dans la proportion où l'on possède. Il y a une énorme partie de la classe ouvrière inorganisée qui ne pourra défendre son salaire.

Le riche, qui a un nombreux personnel en profitera davantage.

Mais il y a autre chose. Il y a cette idée que le Socialisme doit améliorer les conditions de vie mais ne pas en rester là.

Il n'y a aucune pratique nouvelle : tenter d'instaurer. La seule raison d'être du Socialisme est la lutte de classe. Augmentons la force de l'armée en marche contre le pouvoir central mais ne masquons pas le véritable but du socialisme.

Je suis en désaccord avec Milhaud qui a montré que dans cette nouvelle période, les trusts atteindraient les producteurs et les consommateurs.

Mais la conclusion c'est qu'il faut n'envisager cela que comme une arme de plus pour le « Delenda Carthago » pour la destruction de la société capitaliste. (Vifs applaudissements.)

Les autres orateurs inscrits abandonnent la parole.

La motion de Vaillant affirmant que les municipalités socialistes doivent organiser tous les services municipaux, de la façon la plus utile à la classe ouvrière, est renvoyée à la commission.

NORDET demande que le groupe parlementaire fasse étendre la loi de 1906 (obligation de la clause de rachat dans les cahiers des charges) à toutes les concessions.

Les résolutions

La commission rapporte les propositions de la veille.

COMPERE-MOREL rapporte la résolution visant le groupe parlementaire, amendée par Vaillant. Elle est votée à l'unanimité moins 5 voix.

RODDES rapporte la résolution : que les diverses motions visant la laïcité, l'anéantissement, la franc-maçonnerie seront inscrites en tête de l'ordre du jour du prochain Congrès National.

Avec cette motion, figurera le considérant suivant :

Qu'il n'y aura aucun doute sur la volonté laïque du Parti Socialiste, répudiant toute lutte de races, s'en référant aux déclarations du manifeste législatif de 1910, « de ne se prêter jamais à un anticléricalisme de façade, mais de façon à défendre la laïcité, l'école laïque, libératrice des cerveaux et des consciences. »

Voté à l'unanimité.

BRACKE, sur l'unité de vote, rapporte : que le Congrès constate avec joie que l'unité de vote est réalisée dans la plupart des cas, et invite les élus à la rechercher. — Adopté.

DE PRESSENSE, sur la R. P. :

Le Congrès constate que l'apparentement perpétue un des reproches les plus graves faits contre la R. P. Il invite le groupe parlementaire à porter ses efforts pour le système le plus exact.

Adopté. Unanimité moins une voix.

Il est entendu que le rôle de Groussier comme rapporteur est réservé.

La question municipale

L'Indre-et-Loire (minorité) se prononce pour le retrait au second tour, par et simple, quand on ne peut espérer le succès.

DELORY. — Au point de vue municipal, cela est très difficile, sinon inapplicable.

Dans le Nord, nous avons été amenés parfois à des coalitions que nous voudrions voir disparaître.

Notre dernier Congrès Fédéral a interdit les coalitions au premier tour.

Si l'on ne peut constituer une liste complète, l'électeur complètera avec les noms d'adversaires.

Donc, au premier tour, une liste avec le programme et le titre socialistes. Le Comité Fédéral pourra autoriser à titre exceptionnel en cas de manque de candidats, telle section à prendre des candidats à côté, mais acceptant le programme et le titre socialistes.

Pour le second tour, la résolution de Châlon, laissant l'autonomie aux sections, nous semble la préférable.

FAURE (Loire) demande l'autonomie aux deux tours de scrutin, selon la motion de Châlon.

BRUNELLIERE (Loire-Inférieure) veut interdire toute alliance au premier tour, mais de demander aux autres partis la R. P.

Pour la Fédération du Morbihan, il demande le maintien de la motion de Châlon.

DREYFUS (Vosges) parle dans le même sens.

GRAZIANI (Seine-minorité) demande au second tour le maintien des candidats socialistes.

REISS (Seine-majorité). — Au premier tour, pour être candidat socialiste, il faudra avoir un an de présence au Parti. On ne pourra prendre que des candidats socialistes. Au deuxième tour, maintien des candidatures ayant chance de succès ; retrait des autres, pur et simple.

Le LOT-ET-GARONNE. — Au premier tour, une liste purement socialiste. Au second, alliance si c'est nécessaire, mais avec tous éléments ouvriers.

Le RHONE. — La résolution de Châlon au deuxième tour.

VOILIN (Seine-minorité). — En raison des difficultés d'avoir des candidats ; autorisation d'en prendre — dans le Parti — sans délai d'adhésion.

La suite de cette intéressante discussion est renvoyée à demain.

La situation marocaine

Paris, 18 avril. — Les dernières nouvelles parvenues du Ouadaï au ministère des colonies ont trait à la fois aux opérations qui ont eu lieu en janvier dernier à l'est et au nord d'Abéché.

A l'est, la colonne Maillaud, qui opérait au Massalit, après les trois petits combats heureux du Doronat, 20 janvier, Doroti, 23 janvier, et Soulach, à vingt kilomètres au sud de Doroti, 26 janvier, a parcouru les vallées fertiles de la région, puis est rentrée à Abéché.

Toutefois, on ne peut pas considérer les résultats obtenus comme décisifs ; on n'a pas pu poursuivre les Massalits dans les régions montagneuses où ils se sont réfugiés pendant que le Ouadaï était dégarni.

Le 22 janvier, 300 chevaux ont été razziés.

Au nord, la compagnie Mehanit, capitaine Cauvain, a dispersé en janvier à Touka, à 500 kilomètres au nord-nord-est de Bororo, un rezzou armé de fusils à tir rapide auquel elle tua 20 hommes et prit 20 fusils et 300 chameaux.

Nous avons eu un tirailleur tué et quelques blessés.

On procède actuellement à l'installation d'un poste militaire à Avada, à 250 kilomètres au nord d'Abéché.

Ce poste est destiné à couvrir le Ouadaï vers le nord comme le poste de Bir Taggil le couvre à l'est.